



Résiliation contrat lignes et formation

Par **Tipas**, le **25/03/2021** à **23:07**

Bonjour,

Je souhaiterais savoir si une incapacité financière est un cas de force majeure pour résilier un contrat ?

Je me suis inscrite chez "Lignes et formations" en décembre et je me rends compte aujourd'hui que j'ai dépassé les 3 mois de rétractation pour résilier le contrat. Je me retrouve très souvent en découvert dû à mon faible revenu et des charges (plusieurs prêts, charges vie quotidienne etc.).

Merci.

Par **Lag0**, le **26/03/2021** à **07:09**

Bonjour,

Votre situation a t-elle évolué malgré-vous depuis la signature du contrat ?